

REPUBLIQUE FRANCAISE
Liberté – Egalité – Fraternité

DEPARTEMENT DE L'OISE

Arrondissement de BEAUVAIS

Canton de GRANDVILLIERS

MAIRIE DE SAINT-GERMER DE FLY

60850 - SAINT-GERMER DE FLY



Tél : 03.44.82.50.15.

Fax : 03.44.82.82.09.

E.Mail : mairie-st-germer@wanadoo.fr

<http://www.mairie-st-germer.fr/>



COMPTE RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL DU 15 FEVRIER 2018

➤ Désignation d'un secrétaire de séance

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré et à l'unanimité, **désigne Caroline NUC** secrétaire de séance.

➤ Approbation du compte-rendu du Conseil Municipal du 12 décembre 2017

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré et à l'unanimité, **approuve** le compte rendu du Conseil Municipal du 12 décembre 2017.

➤ Approbation du compte-rendu du Conseil Municipal du 28 décembre 2017

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré et à l'unanimité, **approuve** le compte rendu du Conseil Municipal du 28 décembre 2017.

➤ Centre Social Rural Intercommunal – Convention de partenariat « A.L.S.H. et séjours »

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré et à l'unanimité,

➔ **accepte** de signer la convention de partenariat « A.L.S.H. et séjours » avec le Centre Social Intercommunal,

➔ **impute** les dépenses au Budget de la Commune – Exercices 2018 et suivants

➤ Vote du Compte Administratif 2017 – Régie de Transport

Monsieur Alain LEVASSEUR, Maire, présente le compte administratif 2017 - Régie de Transport. Puis il quitte la salle et Monsieur Denis BERNARDIN, doyen de l'Assemblée, prends la présidence.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré et à l'unanimité, **approuve** le compte Administratif 2017 - Régie de Transport.

REGIE TRANSPORT - FONCTIONNEMENT DEPENSES					
Chapitre	Libellé Chapitre	Article	Libellé Article	BP 2017	CA 2017
011		60632	Fournitures de petit équipement	300.00	
		60633	Fourniture de voirie	100.00	
		6068	Autres matières et fournitures	150.00	
		61551	Entretien matériel roulant	1 800.00	1 236.28
		6156	Maintenance	1 800.00	
		6168	Autres	3 600.00	3 702.33
		6184	Versement à des organismes	1 000.00	
		6247	Transports Collectifs	0.00	68.45
TOTAL				8 750.00	5 007.06
012	Charges de Personnel	6215	Personnel	35 000.00	21 988.41
TOTAL				35 000.00	21 988.41
TOTAL DEPENSES				43 750.00	26 995.47
REGIE TRANSPORT - FONCTIONNEMENT RECETTES					
Chapitre	Libellé Chapitre	Article	Libellé Article	BP 2017	CA 2017
74	Dotations, subvention et participations	74741	Subvention - Commune	43 750.00	26 995.47
TOTAL				43 750.00	26 995.47
TOTAL RECETTES				43 750.00	26 995.47

➤ Approbation du Compte de Gestion 2017 – Régie de Transport

Après avoir entendu et approuvé le compte administratif de la régie de transport de l'exercice 2017, Après s'être assuré que le receveur a repris dans ses écritures le montant de chacun des soldes figurant au bilan de l'exercice 2016, celui de tous les titres de recettes émis et celui de tous les mandats de paiement ordonnancés et qu'il a procédé à toutes les opérations d'ordre qu'il lui a été prescrit de passer dans ses écritures,

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré et à l'unanimité,

- ➔ **déclare** que le compte de gestion – Régie de Transport - dressé pour l'exercice 2017 par le Receveur, visé et certifié conforme par l'ordonnateur, n'appelle ni observation ni réserve de sa part
- ➔ **approuve** le compte de Gestion 2017 – Régie de Transport.

➤ Vote du Budget Primitif 2018 – Régie de Transport

Monsieur le Maire vous présentera le Budget Primitif 2018 de la Régie de Transport comme suit :

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré et à l'unanimité, **vote** le Budget Primitif 2018 – Régie de transport

REGIE TRANSPORT - FONCTIONNEMENT DEPENSES						
Chapitre	Libellé Chapitre	Article	Libellé Article	BP 2017	CA 2017	BP 2018
011		60632	Fournitures de petit équipement	300.00		300.00
		60633	Fourniture de voirie	100.00		100.00
		6068	Autres matières et fournitures	150.00		150.00
		61551	Entretien matériel roulant	1 800.00	1 236.28	1 500.00
		6156	Maintenance	1 800.00		1 500.00
		6168	Autres	3 600.00	3 702.33	4 000.00
		6184	Versement à des organismes	1 000.00		1 000.00
		6247	Transports Collectifs	0.00	68.45	0.00
TOTAL				8 750.00	5 007.06	8 550.00
012	Charges de Personnel	6215	Personnel	35 000.00	21 988.41	25 000.00
TOTAL				35 000.00	21 988.41	25 000.00
TOTAL DEPENSES				43 750.00	26 995.47	33 550.00
REGIE TRANSPORT - FONCTIONNEMENT RECETTES						
Chapitre	Libellé Chapitre	Article	Libellé Article	BP 2017	CA 2017	BP 2018
74	Dotations, subvention et participations	74741	Subvention - Commune	43 750.00	26 995.47	33 550.00
TOTAL				43 750.00	26 995.47	33 550.00
TOTAL RECETTES				43 750.00	26 995.47	33 550.00

➤ SE 60 – Adhésion au groupement de commande électricité et services associés

Monsieur le Maire fait état de la suppression, au 1er janvier 2016, des tarifs réglementés de vente d'électricité pour les bâtiments et équipements supérieurs à 36 kVA dits tarifs « jaunes » et « verts ».

Cette suppression des tarifs réglementés de vente implique une obligation de mise en concurrence pour les acheteurs soumis aux règles du Code des marchés publics.

Le Syndicat d'Energie de l'Oise (SE60) a constitué un groupement de commandes d'achats d'électricité et de services associés dont il est le coordonnateur, par délibération en date du 20 novembre 2014.

Ce groupement de commandes vise à maîtriser au mieux l'aspect budgétaire de ces changements et à en tirer le meilleur profit, par le regroupement des besoins de ses adhérents et une mise en concurrence optimisée des fournisseurs.

Une fois le marché attribué, chaque adhérent au groupement achète directement son électricité en fonction de ses besoins auprès des fournisseurs retenus, sur la base des prix négociés, durant toute la durée des marchés.

Afin de bénéficier des marchés résultant de cette procédure mutualisée pour les besoins de la commune et de respecter les obligations légales de mise en concurrence, il est proposé d'adhérer au groupement de commandes du SE60

Vu la loi NOME (Nouvelle Organisation du Marché de l'Énergie) du 7 décembre 2010 prévoyant la fin des Tarifs réglementés d'électricité,
Vu le code général des collectivités territoriales
Vu le code des marchés publics et notamment son article 8,
Vu la délibération du 20 novembre 2014 du comité syndical du SE60

Vu l'acte constitutif du groupement de commande électricité coordonné par le SE60 institué pour la durée de la consultation relative à l'attribution des marchés concernés et reconductible

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré et à l'unanimité :

- **d'autorise** l'adhésion de la commune au groupement d'achat d'électricité et de services associés coordonné par le SE60
- **d'accepte** les termes de l'acte constitutif du groupement de commande annexé à la présente délibération,
- **d'autorise** le maire à donner mandat au SE60 pour obtenir auprès du fournisseur historique du membre et du gestionnaire de réseau l'ensemble des caractéristiques des points de livraison nécessaires à l'élaboration du Dossier de Consultation des Entreprises
- **d'autorise** le Président du SE60 à signer les marchés et/ou accords-cadres et marchés subséquents issus du groupement et ce sans distinction de procédures ou de montants lorsque les dépenses seront inscrites au budget.
- **d'autorise** le maire à prendre toutes mesures d'exécution de la présente délibération

➤ Classe de Neige – Délibération 2017 - 81

Une erreur s'est produite sur la délibération 2017 – 81 concernant le montant de la subvention à allouée pour la classe de neige.

En effet, il a été mentionné la somme de 3825.00 € alors qu'il fallait mettre 5 525.00 €. Manque donc la somme de 1 700.00 € à allouer à la Coopérative Scolaire de l'Ecole Elémentaire.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré et à l'unanimité :

- **accepte** de verser la somme de **1 700.00 €** à la Coopérative Scolaire de l'Ecole Elémentaire pour la classe de neige de décembre 2017,
impute cette dépense au Budget 2018 – Article 6748 – Autres Subventions Exceptionnelles

➤ Vote du Compte Administratif 2017 - Assainissement

Monsieur Alain LEVASSEUR, Maire, présente le compte administratif 2017 - Assainissement. Puis il quitte la salle et Monsieur Denis BERNARDIN, doyen de l'Assemblée, prends la présidence.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré et à l'unanimité, **approuve** le compte Administratif 2017 - Assainissement.

ASSAINISSEMENT - FONCTIONNEMENT DEPENSES

Chapitre	Libellé Chapitre	Article	Libellé Article	BP 2017	DM 2017	CA 2017
023	Virement à la section d'Investissement					
		TOTAL		-		0.00
		61528	Entretien et réparations	103 664.00		
		6156	Maintenance	100 000.00	- 8 474.00	
		616	Assurances	500.00		37.00
		617	Etudes et recherches			
		622	Rémunérations intermédiaires	2 500.00		1 800.00
		6225	Comptable			430.53
		TOTAL		206 664.00	- 8 474.00	2 267.53
012	Charges de personnel et frais assimilés	621	Personnel extérieur au service	3 000.00		2 504.79
		TOTAL		3 000.00		2 504.79
042	Opérations d'ordre de transfert entre sections	6811	Dotations aux amortissements	55 481.00		55 480.54
		TOTAL		55 481.00		55 480.54
66	Charges Financières	66111	Intérêts d'emprunt	16 000.00		15891.25
		TOTAL		16 000.00	0.00	15891.25
67	Charges exceptionnelles	673	Titres annulés		8 274.00	8 273.47
		TOTAL		-	8 274.00	8 273.47
TOTAL DEPENSES				281 145.00		84 417.58

ASSAINISSEMENT - FONCTIONNEMENT RECETTES

Chapitre	Libellé Chapitre	Article	Libellé Article	BP 2017	DM 2017	CA 2017
002	Excédents antérieurs reportés	002	Excédent antérieur reporté	242 182.00		
		TOTAL		242 182.00		
042	Opérations d'ordre de transfert entre sections	777	Quote-Part des subvention d'investissement	7 963.00		7 963.00
		TOTAL		7 963.00		7 963.00
70		70611	Redevance d'assainissement collectif	20 000.00		78 519.45
		70613	Participation pour ass. Coll	11 000.00		2 200.00
		TOTAL		31 000.00		80 719.45
TOTAL RECETTES				281 145.00		88 682.45

ASSAINISSEMENT - INVESTISSEMENT DEPENSES								
Chapitre	Opération	Libellé Opération	Article	Libellé Article	BP 2017	DM 2017	CA 2017	RAR 2018
001	001	déficit antérieur reporté	001	déficit antérieur reporté	270 872.00			
TOTAL					270 872.00			
040	ONA	Opérations d'ordre de transfert	1391	Subventions d'équipement	7 963.00		7 963.00	
TOTAL					7 963.00		7 963.00	
041	OPFI	Opérations patrimoniales	2762	Créances de TVA	80 000.00	150 000.00	151 075.79	
	23	Opérations patrimoniales	2 315	Installation technique, matériel et outillage	30 000.00	3 468.00	3 468.00	
TOTAL					110 000.00	153 468.00	154 543.79	
20			203	Frais d'étude			929.86	
TOTAL							929.86	
16	OPFI	Opérations financières	1641	Emprunts en euros	31 454.00		31 452.68	
		Autres Dettes	1687	Autres dettes	18 147.00		18 146.67	
TOTAL					49 601.00		49 599.35	
23	23	Immos en cours	2315	Installation technique, matériel et outillage	145 916.00		157 831.27	316 447.00
TOTAL					145 916.00		157 831.27	316 447.00
TOTAL DEPENSES					584 352.00	153 468.00	370 867.27	316 447.00

ASSAINISSEMENT - INVESTISSEMENT RECETTES								
Chapitre	Opération	Libellé Opération	Article	Libellé Article	BP 2017	DM 2017	CA 2017	RAR 2018
10		Dotations, fonds divers	1068	Excédent de fonctionnement capitalisé	395 358.00		395 358.58	
TOTAL					395 358.00		395 358.58	
021		Virement de la section de Fonctionnement						
TOTAL					0.00	0.00	0.00	0.00
40	OPFI	Opérations Financières	1687	Autres dettes (Agence de l'Eau)	68 000.00			
TOTAL					68 000.00		0.00	
001	001	excédent antérieur reporté	001	excédent antérieur reporté				
TOTAL					0.00			
040	OPFI	Opérations d'ordre	2 803.00	Frais d'étude	786.00		785.85	
			28156	Matériel et outillage d'incendie et de défense civile	45 800.00		45 800.00	
			2818	Autres Immobilisations Corporelles	8 895.00		8 894.69	
TOTAL					55 481.00		55 480.54	
041	OPFI	Opérations patrimoniales	203	Frais d'étude		3 468.00	3 468.00	
			2315	Installation technique, matériel et outillage	80 000.00	150 000.00	151 075.79	
			238	Avances et Acomptes	30 000.00			
TOTAL					110 000.00	153 468.00	154 543.79	0.00
27	27	Autres immos financières	2762	Créances de TVA	80 000.00		151 075.79	
TOTAL					80 000.00		151 075.79	
13		Subvention d'investissement	131	Subvention Agence de l'eau + Département			84 770.00	117 036.00
TOTAL					0.00	0.00	84 770.00	117 036.00
TOTAL RECETTES					708 839.00	153 468.00	841 228.70	117 036.00

➤ Vote du Compte de Gestion 2017 - Assainissement

Après avoir entendu et approuvé le compte administratif de l'assainissement de l'exercice 2017, Après s'être assuré que le receveur a repris dans ses écritures le montant de chacun des soldes figurant au bilan de l'exercice 2016, celui de tous les titres de recettes émis et celui de tous les mandats de paiement ordonnancés et qu'il a procédé à toutes les opérations d'ordre qu'il lui a été prescrit de passer dans ses écritures,

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré et à l'unanimité,

➔ **déclare** que le compte de gestion – Assainissement - dressé pour l'exercice 2017 par le Receveur, visé et certifié conforme par l'ordonnateur, n'appelle ni observation ni réserve de sa part
➔ **approuve** le compte de Gestion 2017 – Assainissement.

➤ Logements Epicerie – Nouveau Plan de Financement

Une des sociétés attributaire du lot 1 et 2 pour la rénovation des logements de l'Epicerie n'a pas la qualification RGE qui est obligatoire pour le lot n° 2 – isolation.

Il y a donc trois solutions :

- Prendre deux sociétés pour la remplacer (une pour le lot 1 – maçonnerie et une autre pour le lot 2 – isolation) – **option 1**
- Conserver la société pour le lot 1 et prendre une autre société pour le lot 2 – **option 2**
- Attendre que ladite société obtienne la qualification RGE – **option 3**

(Voir tableau ci-après)

Pour le cas 1 et le cas 2, cela modifie le coût total des travaux à la hausse.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré et à l'unanimité, **choisit** de conserver la société pour le lot 1 et prendre une autre société pour le lot 2 – option 2.

➤ Travaux de voirie – Rue du Bray et route de Senantes – Demandes de subvention

Lors du Conseil Municipal en date du 12 décembre 2017, une délibération avait été prise concernant les travaux de voirie rue du Bray et route de Senantes.

Ces travaux avaient été estimés à un montant de 117 440.00 € H.T., soit 140 928.00 € T.T.C.

Or, il s'avère que le coût a été revu à la hausse (maîtrise d'œuvre, géomètre, diagnostic amiante et publicité) et qu'il est estimé maintenant à 119 500.00 € H.T., soit 143 400.00 € T.T.C

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré et à l'unanimité,

- **accepte** cette nouvelle estimation des travaux,
- **maintient** la demande de subvention au taux maximum auprès de l'Etat,
- **maintient** la demande de subvention au taux maximum auprès du Conseil Départemental.

➤ Convention de gestion des espaces verts, des arbres et des VRD sur les ZAE transférées à la Communauté de Commune du Pays de Bray

A partir du 1^{er} janvier 2018, la Communauté de Communes du Pays de Bray se substituera à la Commune de Saint Germer de Fly, dans ses droits et obligations en tant que propriétaire.

Compte tenu du contexte, il a été décidé de conclure une convention de gestion des espaces verts, des arbres et des VRD sur les ZAE transférées à la Communauté de Communes du Pays de Bray, dans la cadre de la loi NOTRe, afin qu'ils puissent, nonobstant le transfert de compétences, continuer à être gérés de la manière la plus pertinente.

La Communauté de Communes du Pays de Bray confie donc à la Commune de Saint Germer de Fly la gestion et l'entretien des espaces verts, des arbres et des VRD présents sur la ZAE.

Une présente convention fixe les modalités juridiques, techniques et financières de la gestion de ces services.

Cette dernière a été adoptée par le Conseil Communautaire du 18 décembre dernier.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré et à l'unanimité,

- **autorise** Monsieur le Maire à signer cette convention **à condition que la Communauté de Communes du Pays de Bray s'engage à protéger les pieds des plantations (désherbage + copeaux) pour faciliter l'entretien futur,**

- **prévoit** les dépenses nécessaires au Budget de la Commune.

➤ Construction d'un restaurant scolaires – Travaux supplémentaires

Entre le moment où le Conseil Municipal a pris une délibération de demande de subvention (Etat et Conseil Départemental) concernant la création d'un nouveau restaurant scolaire, des modifications ont été apportées (parkings extérieurs, diagnostic amiante, désamiantage ...) et le coût total H.T. a été revu à la hausse : de 173 594,00 € à 203 183.20 €, soit + **29 589.20 € H.T.** (voir tableau ci-joint).

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré et à l'unanimité, **accepte** cette hausse du coût total.

➤ Création d'un poste d'Adjoint Administratif Territorial Principal de 2^{ème} classe

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré et à l'unanimité, **accepte** cette création de poste à compter de ce jour.

➤ Recrutement d'un enseignant dans le cadre d'une activité accessoire au sein de la restauration scolaire

Monsieur Alain LEVASSEUR, Maire de Saint Germer de Fly expose au conseil municipal qu'il apparaît indispensable de procéder au recrutement d'un intervenant pour assurer une surveillance ponctuelle au sein du restaurant scolaire.

Cette activité pourrait être assurée par un enseignant, fonctionnaire de l'Education nationale, dans le cadre de la réglementation des cumuls d'activités qui permet aux fonctionnaires d'exercer une activité accessoire d'intérêt général auprès d'une personne publique, à condition d'y être autorisé par son employeur principal.

Pour la rémunération, une réglementation spécifique, fixée par le décret n° 66-787 du 14 octobre 1966 et le bulletin officiel du ministère de l'Education Nationale du 2 mars 2017, précise les montants plafonds de rémunération des heures effectuées dans ce cadre, montants différents selon que l'activité relève de l'enseignement ou de la simple surveillance, et selon le grade détenu par les intéressés dans leur emploi principal.

D'autre part, conformément aux dispositions régissant le régime spécial de sécurité sociale des fonctionnaires, la rémunération afférente à cette activité accessoire sera soumise aux seules cotisations suivantes : CSG, CRDS, et, le cas échéant, RAFP.

Monsieur le Maire propose donc au Conseil de l'autoriser à procéder au recrutement de cet intervenant et de fixer la rémunération afférente à cette activité accessoire.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré et à l'unanimité, **autorise** le Maire à recruter un fonctionnaire du ministère de l'Education nationale pour assurer une surveillance ponctuelle au sein du restaurant scolaire,

- le temps nécessaire à cette activité accessoire est évalué entre 1 heure 30 à 6 heures par semaine,
- l'intervenant sera rémunéré sur la base d'une indemnité horaire fixée à 11.91 € brut, correspondant au grade de l'intéressé et au taux horaire "*surveillance*" du barème paru au bulletin officiel du ministère de l'Education Nationale du 2 mars 2017.

➤ Questions diverses

➔ Pour information :

- ✓ le 20 mars 2018 à 19h00= Commission Finances – Débat d'Orientation budgétaire
- ✓ le 03 avril 2018 à 19h00 Conseil Municipal

➔ La Ronde de l'Oise :

Les élus ne souhaitent pas organiser cette manifestation compte tenu du coût et des besoins en matériel

➔ Ecole Elémentaire – Voyage à la Mer

Le voyage aura lieu du 08 avril au 11 avril et le transport se fera avec le car de la Commune.

➔ Mamounette

Le Conseil Municipal accepte de prêter une salle un week-end par an et selon les disponibilités.

➔ Transport scolaire après construction du nouveau restaurant scolaire

Monsieur le Maire, suite à un courrier d'une famille, demande à l'ensemble des élus leurs avis sur le devenir du transport scolaire le midi. Après discussion, il est décidé de proposer cette question au prochain Conseil Municipal.

➔ Horaires du secrétariat de la Mairie et de la Bibliothèque

Compte tenu de la fréquentation des administrés lors des permanences du mardi soir, il est proposé de fermer la Mairie et la Bibliothèque tous les mardis à 18h00 (au lieu de 19h00) et à contrario, ces deux services fermeront à 17h00 le mercredi (au lieu de 16h00). Il est précisé que les permanences du mardi n'auront pas lieu durant les vacances scolaires.

➔ Chaudière du centre

Monsieur le Maire informe l'ensemble des élus que la chaudière du centre arrive en fin de vie et qu'elle doit être absolument changée cette année.

→Tracteur

Les services techniques rencontrent des problèmes avec le tracteur MASSEY FERGUSON ; il va falloir prévoir l'achat d'un nouveau traceur ou d'un tracteur d'occasion avec peu d'heures d'utilisation.

→Abbaye

Monsieur le Maire informe l'ensemble des élus que l'Abbaye rouvrira ses portes le 06 mai prochain.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 22h45

Monsieur LEVASSEUR Alain	Monsieur BERNARDIN Denis,
Madame DELAPORTE Martine,	Monsieur Daniel VILLETTE,
Monsieur LOISEAU Dominique,	Madame ALEXIS Nicole,
Madame DEMOLLIERE Ingrid,	Madame AUBRY Denise,
Madame Pascaline GENTIEU,	Monsieur LEFEVERE Patrick,
Madame Caroline NUC,	Monsieur CAMUS Irénée,
Madame RENARD Marie-Sabine,	Monsieur Michel DE WULF,
Madame TOLU Sandrine,	Monsieur David DELAPORTE,
Madame Patricia DA ROCHA,	Monsieur Xavier LAMBILLOTTE.